

LA FICHE GYNÉCOLOGIQUE DE LA SEMAINE

Docteur DAVID ELIA
GYNECOLOGUE

241 rue du Faubourg Saint Honoré Paris 75008 France

TEL +33 142271687

Assistante: Sylvie

<tel:+33142271687>

courriel: docteurdavidelia@aol.com

Visitez les sites: www.docteurdavidelia.com et www.gynecole.com



FICHE n°2- LE LASER VAGINAL

Pour qui ? Comment ? Et pour quels résultats ?

1. De quoi s'agit-il ?

C'est une nouvelle technologie née il y a un peu plus d'une dizaine d'années et dont les résultats scientifiques commencent de s'accumuler et de convaincre de plus en plus les gynécologues quant à son utilité et ses bénéfices.

Le laser consiste en une émission d'une certaine longueur d'ondes concentrée et ses implications sont multiples comme vous le savez : dans le domaine de la chirurgie, de l'ophtalmologie, de l'urologie, de la dermatologie ..., et maintenant de la gynécologie. Bien entendu, pour chacune des applications utilisées en médecine ou en chirurgie, l'intensité et la forme du rayon lumineux sont adaptées à l'organe auquel il s'adresse et à l'indication qu'il poursuit. Et il en est ainsi pour les lasers vaginaux.

2. Pour qui ?

Les lasers vaginaux ont actuellement 4 grandes indications dont les 2 premières sont les plus fréquentes en consultation, à savoir : la sécheresse vaginale, cause de douleurs pendant les rapports sexuels, les fuites d'urines à l'effort (toux, éternuements, pratique de sports, ...), le syndrome de relaxation vaginal (« vagin trop large ») le plus souvent consécutif à un ou plusieurs accouchements, et enfin certaines « descentes d'organes » (prolapsus) débutantes.

3. En pratique

En général, 3 séances vous sont proposées, distantes de 4 à 5 semaines chacune. La séance dure 10 à 15 mn. Elle se fait sans prémédication, sans anesthésie, ni même locale, puisque l'application du laser est quasi indolore et sans aucun médicament à absorber après l'application du laser. Les séances sont réalisées au cabinet même du médecin. Une fois la séance terminée, vous pouvez rentrer chez vous sans aucun encombre, ni symptomatologie particulière. Les rapports sexuels, les bains piscine et les bains baignoire sont simplement déconseillés pendant les 48h qui suivent l'application du laser.

4. Comment ça marche ?

Le laser, grâce à son rayon de lumière concentrée « chauffe » de façon indolore les parois du vagin, et cela provoque rapidement une véritable « restauration » de tous les tissus :

- La muqueuse du vagin, de fine redevient épaisse et normale,
- Les vaisseaux sanguins qui avaient plus ou moins déserté, réapparaissent et expliquent le retour de la lubrification
- Les fibres conjonctives et élastiques, l'acide hyaluronique (eau) sont restaurés
- La flore vaginale normale est de retour.

Les effets sont durables : en général au minimum 2 ans, la plupart des femmes n'ayant besoin d'aucune séance supplémentaire dans les années qui suivront l'application du laser.

5. Les résultats

- S'il s'agit de douleurs pendant les rapports sexuels, voire d'un arrêt total de la sexualité en raison de ces douleurs, les femmes concernées retrouvent en général en 3 séances le confort « d'avant » : par exemple, « comme avant la ménopause », ou « comme avant les traitements anti hormonaux » pour cancer du sein, ...). Le laser réalise ici une transformation de la muqueuse vaginale comparable à celle qui pourrait être induite par l'instauration d'un traitement hormonal général. Donc le laser vaginal est certainement une excellente solution pour toutes celles ayant une sécheresse vaginale **ne pouvant ou ne voulant pas adopter un traitement hormonal**. Et enfin aussi pour les 20% de femmes qui ont une sécheresse vaginale et des douleurs malgré un traitement hormonal bien conduit.

- S'il s'agit de fuites d'urines à l'effort et que le bénéfice de la rééducation périnéale n'est pas suffisant, le laser permet à un grand nombre de femmes concernées d'éviter la chirurgie pour mise en place de bandelettes sous-urétrales (sous la vessie).

- Quant aux résultats concernant le syndrome de relaxation vaginale et les (petits) prolapsus un bénéfice concret est aussi apporté par cette technologie.

6. Remboursement sécurité sociale

Le traitement par laser vaginal ne bénéficie (à ce jour) d'aucun remboursement par la sécurité sociale.

En conclusion : Il s'agit d'une technologie qui est en train de révolutionner peu à peu la qualité de vie des femmes souffrant de sécheresse vaginale et dont la sexualité est très abimée : femmes ménopausées concernées sans traitement hormonal, femmes ayant eu un cancer du sein et interdites de traitement hormonal, femmes refusant pour raison ou pour une autre d'adopter un traitement hormonal, voire même certaines femmes sous traitement hormonal mais dont l'impact est insuffisant pour empêcher ce symptôme de survenir. Le domaine de l'incontinence urinaire (fuites d'urines à l'effort) se présente aussi en première ligne, le laser s'interposant comme une ressource potentielle efficace, se situant entre la rééducation périnéale et les bandelettes sous-urétrales (TVT). Enfin, les femmes ayant un début de prolapsus ou souffrant d'avoir un vagin « trop large » pourront aussi trouver bénéfice dans cette stratégie.